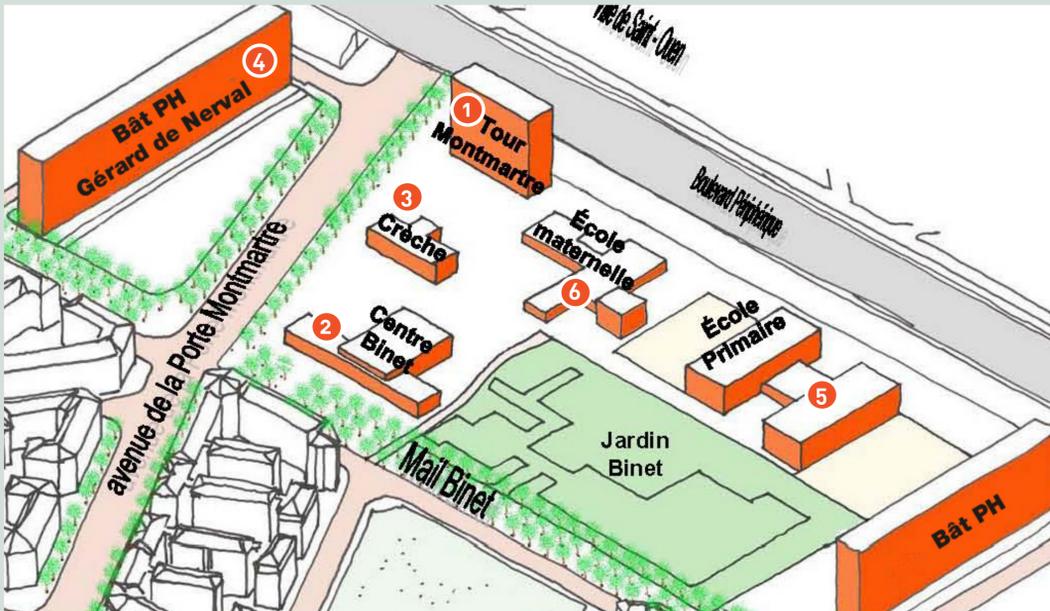


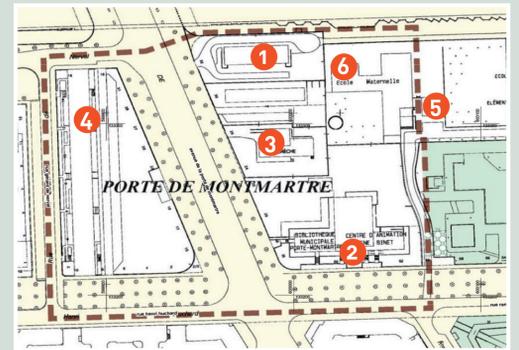


# CRÉATION D'UNE VOIE ENTRE L'AVENUE DE LA PORTE MONTMARTRE ET LE MAIL BINET

## La situation et l'environnement



Avant 2008.



1 La Tour Montmartre



2 Le mail Binet et les équipements (bibliothèque, centre social, centre d'animation, centre médical-pédo - psychiatrique)



3 La crèche



5 Une école élémentaire



4 La barre Gérard de Nerval



6 L'école maternelle

## L'existant



Décembre 2010.

## L'historique



Vue d'ensemble, prise par avion, de la Cité Montmartre

### La Zone des fortifications

En 1841, pour protéger la capitale des menaces d'invasions étrangères, Thiers, alors ministre de l'Intérieur, propose la construction d'une zone de fortifications tout autour de Paris. Inconstructible, la Zone est progressivement occupée par des bidonvilles. Ce n'est qu'après la Première guerre mondiale que les fortifications seront détruites.

### Le temps des HBM

Face à la crise du logement, il est décidé la cession de ce territoire à l'Office Public d'Habitations à Bon Marché pour la Ville de Paris, fondé en 1914. Les bastions 37, 38 et 39, correspondant au territoire allant de la Porte Montmartre à la Porte de Clignancourt, sont confiés à l'Office en 1919. Les travaux de construction des 2 734 logements de la future Cité Montmartre débutent en 1923 pour s'achever en 1930 : c'est le premier groupe HBM qui voit le jour à Paris !

### Les grands ensembles

L'accroissement de la population urbaine, le baby-boom, ainsi que les vagues successives d'immigration accroissent la crise du logement qui suit la Seconde guerre mondiale. Il faut loger le maximum de personnes au moindre coût. C'est l'époque des grandes tours et des barres. La Tour Montmartre et la barre Gérard de Nerval sont construites dans ce contexte dans les années 60.



La Zone, avenue de la Porte Montmartre, © A.Cayeux / BHVP / Roger-Viollet



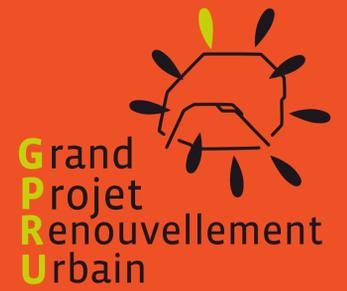
Les bastions 36 et 37, actuellement Porte de Clignancourt



Square Marcel Sembat, anciennement de Strasbourg



# CRÉATION D'UNE VOIE ENTRE L'AVENUE DE LA PORTE MONTMARTRE ET LE MAIL BINET



## Le projet



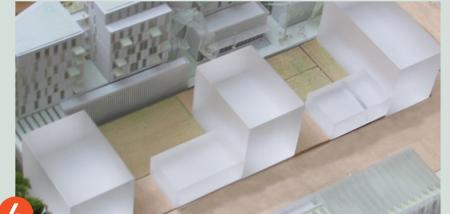
1 Tranche 1 : 84 logements et équipements publics



2 Crèche Binet



3 École maternelle



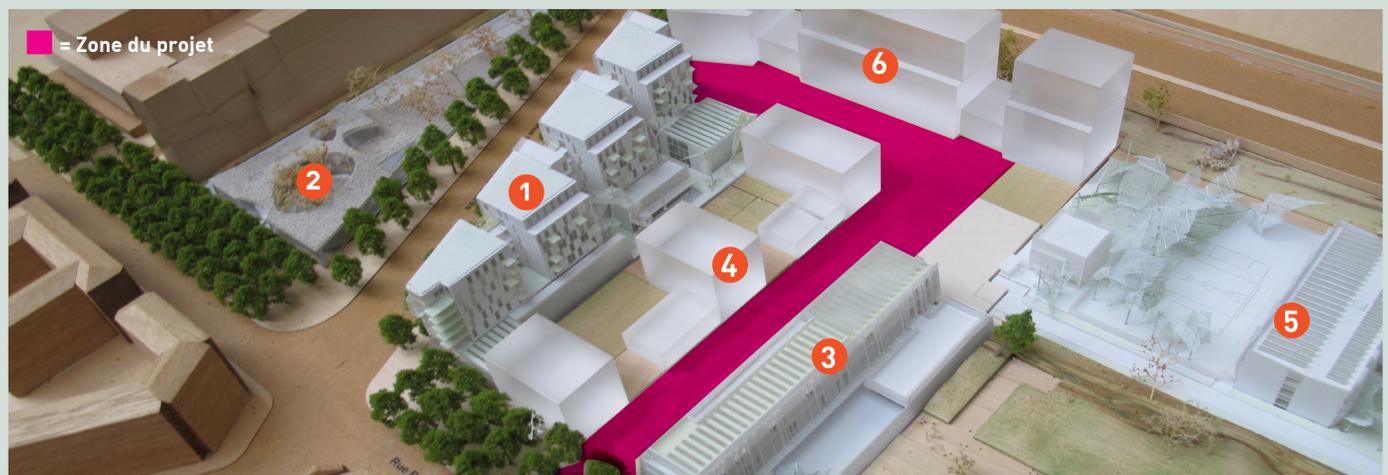
4 Projet non arrêté



5 École élémentaire



6 Projet non arrêté



## Le développement durable

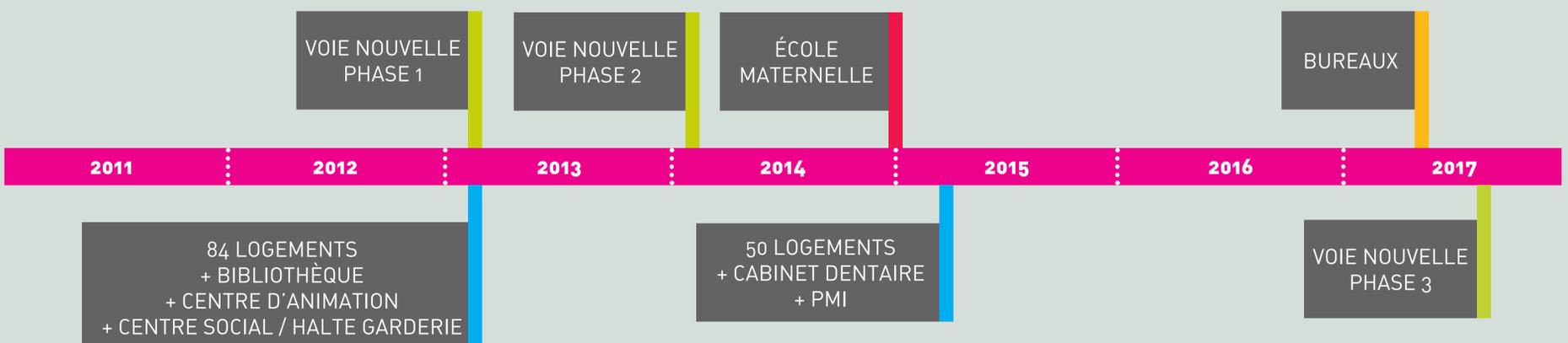


Le nouveau quartier Binet s'inscrit dans une démarche de développement durable :

- La création d'un écran protecteur de nuisances le long du périphérique par la réalisation d'un ou de plusieurs immeubles de bureaux.
- Le développement d'un corridor écologique le long du talus du périphérique.
- La construction d'un îlot d'habitation ouvert vers le jardin Binet, accueillant en son cœur un nouvel espace vert privatif.

- La localisation en retrait du périphérique de l'école maternelle sur le côté ouest du jardin Binet.
- L'implantation des équipements publics reconstruits et agrandis en rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments le long de l'avenue de la Porte Montmartre permettra de répondre aux besoins à l'échelle du quartier.
- L'ensemble des bâtiments sera aux normes du Plan Climat parisien.
- La voie nouvelle permettant une desserte résidentielle de qualité aux logements, aux trois écoles, au square Binet et aux bureaux.

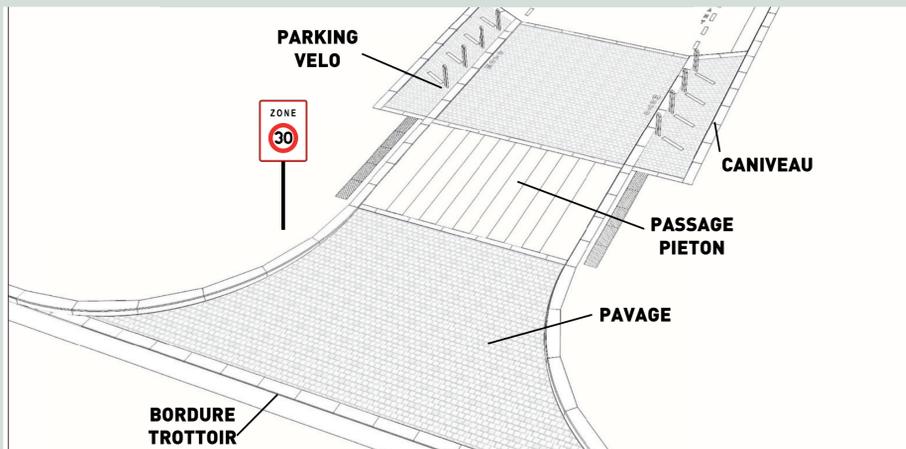
## Le calendrier de livraisons





# CRÉATION D'UNE VOIE ENTRE L'AVENUE DE LA PORTE MONTMARTRE ET LE MAIL BINET

## FONCTIONNEMENT D'UNE ZONE 30

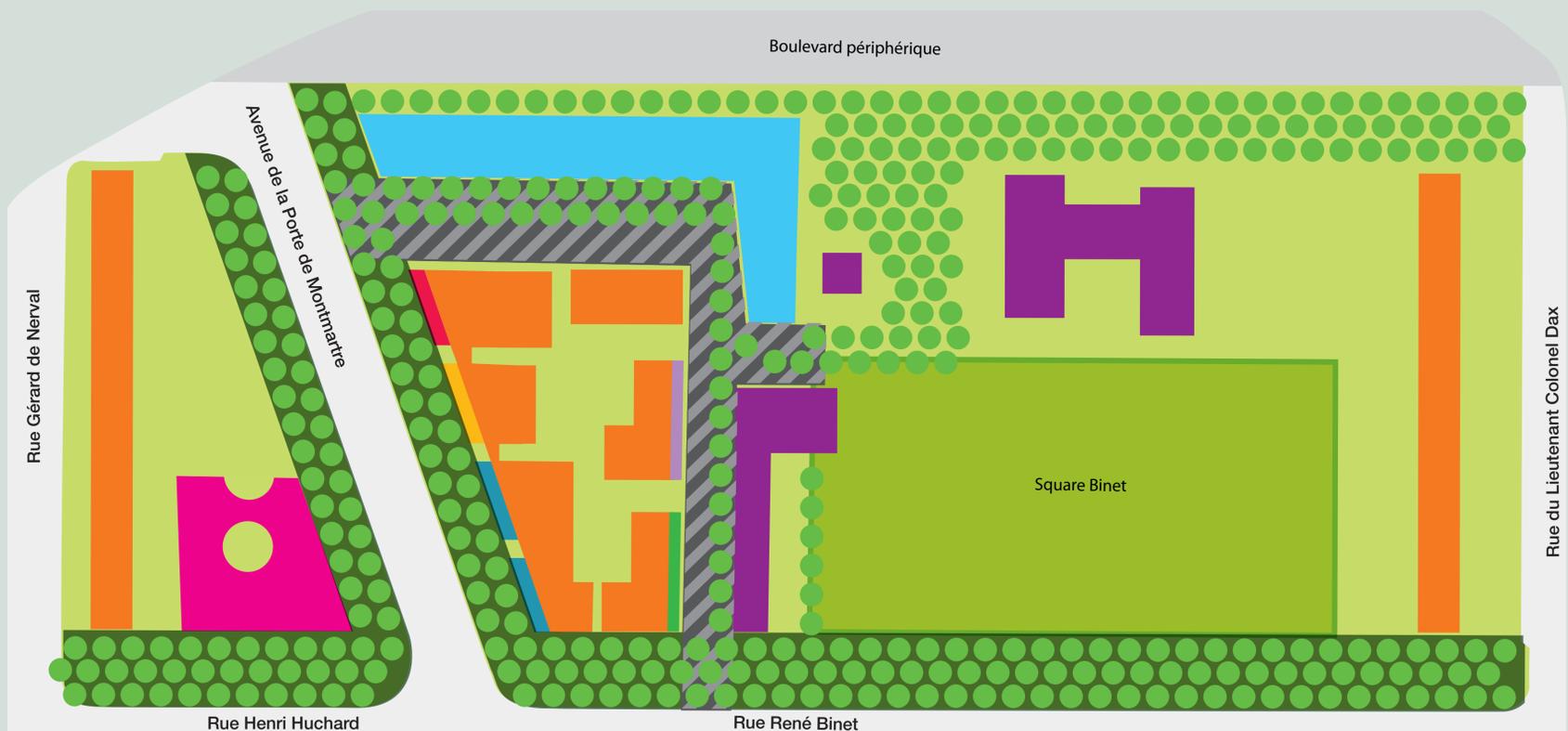


## PLAN D'ENSEMBLE

La nouvelle voie présentera un retournement en équerre, depuis l'avenue de la porte de Montmartre jusqu'au mail René Binet. Sa largeur se situera entre 12 et 16 mètres entre les façades des bâtiments.

Sa chaussée, réalisée à sens unique sera traitée en zone 30, afin de privilégier les circulations douces (piétonnes et cyclistes). Sa faible déclivité permettra de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Elle sera accessible aux pompiers.

Une placette donnant accès à l'école maternelle, aux deux écoles élémentaires et au square Binet permettra d'assurer la tranquillité et la sécurité des usagers aux différents équipements publics.



UN CENTRE D'ANIMATION



DES LOGEMENTS



UN CENTRE SOCIAL ET UNE HALTE GARDERIE



UNE BIBLIOTHÈQUE



UNE PMI



BUREAUX ET LOCAUX D'ACTIVITES



DES ÉCOLES



UN CABINET DENTAIRE



UNE CRÈCHE



UNE VOIE NOUVELLE